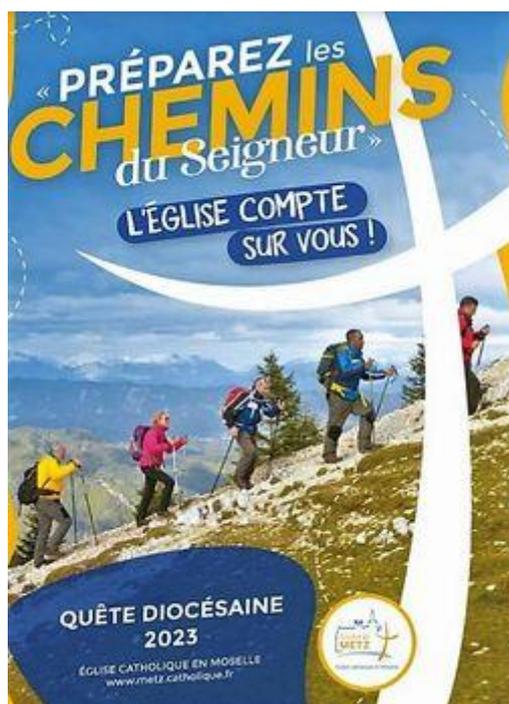


### Quête diocésaine 2023

« *Préparez les chemins du Seigneur* » - L'Église compte sur vous !



Ce dimanche 5 février 2023, à travers sa campagne de la Quête diocésaine, le diocèse de Metz lance, auprès des fidèles donateurs, sa campagne annuelle de collecte pour les besoins de l'Église catholique.

Cette quête vise à financer les actions pastorales engagées par l'évêque et ses collaborateurs à l'échelon diocésain. Elle est indispensable au bon fonctionnement de la vie diocésaine et permet de financer certaines activités (bibliothèque, RCF Jerico Moselle, Institut Saint-Nicolas) et de porter des projets diocésains (salle d'accueil à Saint-Avold, grandes célébrations diocésaines, visites pastorales de l'évêque, JMJ à Lisbonne).

#### Contact presse :

Service de la communication

Tél. 03 87 74 09 10 – [communication@catholique-metz.fr](mailto:communication@catholique-metz.fr)

## La campagne de la Quête diocésaine 2023

La Quête diocésaine est une campagne annuelle auprès des fidèles donateurs catholiques du diocèse de Metz. Elle sera lancée officiellement dans les paroisses du diocèse de Metz le dimanche 5 février 2023.

### Quelques chiffres :

Collecte 2022 : 365 600 €.

Coût de la campagne 2022 : 16 375 €.

2 048 donateurs particuliers, 26 congrégations et 4 entreprises, ainsi que 600 conseils de fabrique.

60 500 dépliants réalisés pour la campagne 2023.

1 200 affiches.

### Le thème

Cette année, le thème de la campagne est « *Préparez les chemins du Seigneur* ». En effet, le diocèse de Metz, avec toute l'Église catholique, est engagé dans le mouvement synodal proposé par le pape François et dans la réception des Orientations diocésaines promulgués en 2021, *Pour une Église de missionnaire en Moselle*. Le visuel de la cordée en montagne signifie ce mouvement de "marcher ensemble", vers un même sommet, en disciples du Christ, dans une volonté de témoigner que le Royaume de Dieu est toujours en train de se construire. Il faut donc préparer les chemins du Seigneur, comme l'Évangile nous y invite.

### À quoi servent les dons ?

La Quête diocésaine est la ressource principale du diocèse pour financer le fonctionnement des instances diocésaines. Celle-ci permet d'assumer des charges de fonctionnement des lieux diocésains, de subventionner des lieux au service du public (bibliothèque diocésaine, RCF Jerico Moselle, Cantine du grand séminaire), de subvenir aux frais de formation des laïcs en mission et des prêtres, de soutenir les aumôneries (prisons, migrants, monde ouvrier) et de permettre de supporter les charges des grandes manifestations diocésaines (ordination, messe chrismale, rassemblement KERYGMA, etc.).

## Le message de Mgr Philippe Ballot, 104<sup>e</sup> évêque de Metz

### ÉGLISE EN MARCHÉ, ÉGLISE EN SORTIE

« En cette nouvelle année 2022, nous espérons accueillir le prochain évêque de Metz » écrivait il y a un an Mgr Jean-Pierre Vuillemin, alors administrateur apostolique du diocèse. Son souhait a été exaucé. Je suis donc heureux de prendre sa suite en vous adressant mon premier message en 2023, chers donateurs. Comme l'ont fait avant moi Mgr Pierre Raffin, Mgr Jean-Christophe Lagleize, Mgr Jean-Pierre Vuillemin, c'est d'abord un grand merci que je vous adresse, car votre aide financière est précieuse. Chacun sait très bien qu'il faut ces moyens pour que l'Église diocésaine poursuive sa mission.

Même si nous n'avons pas le souci de la rémunération des ministres du culte, il y a d'autres dépenses qui exigent des recettes régulières. Elles répondent aux besoins pastoraux qui ne sont pas tous couverts, aux bâtiments qu'il faut entretenir, aux aides qu'il faut accorder à tel ou tel mouvement ou le soutien à certaines initiatives. Différentes réalités, encouragées et portées par la Quête diocésaine, vous sont ainsi présentées dans ce document. Vos dons font partie de ces recettes si nécessaires. Ils sont aussi l'expression de votre attachement à la communion entre nous. En effet, chaque personne, chaque paroisse, chaque conseil de fabrique n'est pas isolé mais fait partie de cette portion du peuple de Dieu que l'on appelle diocèse, peuple de Dieu répandu dans le monde entier.

Plus de deux milliards et demi de personnes, toujours en augmentation.

C'est également une « Église en sortie », pour reprendre l'expression du pape François, qu'il nous faut soutenir. Tant de personnes s'interrogent sur le sens de leur vie et se tournent vers l'Église. Plus de 70 jeunes adultes, qui ont pour la plupart entre 25 et 40 ans, seront baptisés cette année en Moselle, sans compter de nombreux enfants et adolescents, parfois sans soutien de leurs familles. C'est certain, Dieu, qui avait été oublié ou congédié, est à nouveau reçu avec reconnaissance, car Il est celui qui libère, qui sauve, qui est présent au milieu de nous. Nous venons de le fêter à Noël.

Alors que la joie et la paix de Noël soient préservées et diffusées dans la vie de chaque jour et partout, durant cette nouvelle année 2023 ! Cette joie et cette paix nous mèneront jusqu'à Pâques, la victoire sur la mort ! Encore merci d'aider le diocèse dans sa mission ! Ensemble, préparons les chemins du Seigneur !

N'hésitons pas à promouvoir cette Quête diocésaine autour de nous !

+ Mgr Philippe Ballot  
Évêque de Metz



## Comment donner ?

Il existe plusieurs manières de faire un don à la Quête diocésaine :

- **Par chèque** : libellé à l'ordre de la *Mense épiscopale de Metz* à envoyer à :  
Évêché de Metz – Quête diocésaine – 15 place Sainte-Glossinde – 57000 Metz.
- **Par carte bancaire** : en faisant un don en ligne sur le site internet du diocèse de Metz : [www.catholique-metz.fr](http://www.catholique-metz.fr) rubrique "Soutenir l'Église". Ce mode de paiement est rapide et entièrement sécurisé.
- **Par un prélèvement automatique** : en faisant parvenir votre autorisation de prélèvement accompagnée d'un relevé d'identité bancaire. Ce mode de paiement permet d'échelonner votre aide et peut être stoppé à tout moment.
- **Par virement ponctuel.**

## Un don défiscalisé

Chaque don effectué au profit d'une association culturelle bénéficie d'un abattement fiscal. Ainsi, le donateur peut déduire de son impôt sur le revenu, 66 % du montant de son don, dans la limite de 20 % de son revenu imposable.

Par exemple, un don de 100 € revient à 33 € après déduction fiscale de l'impôt sur le revenu.

**Contact presse :**

Service de la communication

Tél. 03 87 74 09 10 – [communication@catholique-metz.fr](mailto:communication@catholique-metz.fr)